



## Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 7 mai 2024

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : [www.valesdunes.fr](http://www.valesdunes.fr)  
Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

### ADMINISTRATION GENERALE

N°2024/65 - Urgence de la séance - approuvée

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

N°2024/66 - Approbation de la modification n°3 du PLU d'Argences - approuvée

### MOBILITES

N°2024/67 - Aménagement de deux itinéraires cyclables entre Caen la mer et Val ès dunes : convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage - approuvée

*L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.*